# Autotests et surveillance des portes et portails motorisés

*Note documentaire du 25 octobre 2026*

Auteur Control Access Distribution
Destinataire Sir Daniel Magnier

## Conclusion à retenir

Les sources primaires examinées n'établissent pas une nouvelle obligation universelle d'autotest applicable prochainement à toutes les portes et à tous les portails. Le 20 janvier 2027 marque la transition vers le règlement machines. Le besoin de test dépend de la fonction de sécurité, de son architecture et des conditions de la notice du composant.

Pour Control Access Distribution, la présentation utile consiste à distinguer les relais nécessitant un test externe et ceux dont la surveillance interne est documentée. La conformité de l'installation doit être appréciée sur la chaîne complète et sur sa configuration, avec des justificatifs à jour.

## Une transition datée au 20 janvier 2027

Le règlement (UE) 2023/1230 devient généralement applicable le 20 janvier 2027, conformément à son article 54. Son article 52 préserve la mise à disposition des produits déjà mis sur le marché, conformément à la directive 2006/42/CE, avant cette date. Les certificats d'examen CE de type et décisions d'approbation délivrés selon l'article 12 de cette directive restent valables jusqu'à leur expiration. Règlement articles 52 et 54.

EN 12978:2024 figure dans la liste harmonisée sous la directive. La décision 2025/1740 prévoit le retrait de l'ancienne référence EN 12978:2003+A1:2009 au 20 janvier 2027. La décision 2026/2015 abroge, à cette même date, l'ensemble de la décision de liste 2023/1586. Décision 2025/1740 article 2 et annexe. Décision 2026/2015 article 2.

Au 25 octobre 2026, la Commission indique préparer la nouvelle liste de normes pour le règlement, avec une publication attendue avant fin 2026. La présomption de conformité attachée à l'ancienne liste ne se transfère donc pas automatiquement au nouveau cadre. Commission européenne état de la transition.

**CONTROL ACCESS DISTRIBUTION** Note documentaire 25 octobre 2026

## Portée des normes et des installations

Les normes harmonisées constituent un moyen volontaire de démontrer les exigences obligatoires qu'elles couvrent. La présomption dépend de la référence publiée, de son édition et de son champ. Le marquage CE d'un relais ne certifie pas la porte ou le portail complet. Commission européenne normes harmonisées.

EN 12453:2017+A1:2021 traite de la sécurité d'utilisation des portes motorisées. EN 12978:2024 concerne les dispositifs de sécurité commercialisés séparément et renvoie à EN 12453 pour leur combinaison avec la porte. Les fiches officielles permettent d'identifier ces domaines. Les textes techniques intégraux de ces normes n'ont pas été lus pour cette note ; aucune clause universelle d'autotest ni aucun minimum général catégorie 2 / PL c n'en est déduit. DIN EN 12453 domaine. EVS EN 12978 domaine.

Pour une nouvelle mise sur le marché, identifier le régime applicable à la date concernée et établir le dossier de l'ensemble. Pour une installation existante, la date de 2027 ne suffit pas à imposer un remplacement général des composants. Une modification substantielle doit être examinée selon sa définition et ses effets ; l'article 18 du règlement prévoit alors des obligations de fabricant pour son auteur. La maintenance ordinaire ne se confond pas avec cette situation. Règlement articles 3 et 18.

## Quatre opérations à distinguer

La surveillance d'un circuit 8,2 kΩ détecte les états électriques prévus par le dispositif, notamment une action ou une interruption. Elle ne prouve pas, à elle seule, que les contacts de sortie, la commande, les contacteurs et le mouvement dangereux ont été contrôlés.

Le test externe est demandé par la commande supérieure. Le relais change l'état de ses sorties et la commande doit vérifier cette réponse avant d'autoriser le mouvement dans les conditions de la notice. La présence d'une borne TEST ou d'un réarmement automatique ne prouve pas que cette séquence est correctement réalisée.

La surveillance interne repose sur l'architecture et les diagnostics propres au module. Elle doit être décrite avec les limites publiées. La catégorie d'architecture et le niveau de performance PL sont des notions distinctes ; une catégorie 2 ne signifie pas systématiquement PL c. La validation porte sur la fonction de sécurité complète.

Les contrôles de maintenance sont des vérifications humaines documentées. Dans le champ des lieux de travail visé par l'arrêté du 21 décembre 1993, l'article 9 prévoit des vérifications au minimum semestrielles, adaptées à l'usage et après défaillance, avec traçabilité. Ils ne sont pas remplacés par l'autosurveillance d'un relais. Arrêté article 9.

## Deux relais dont le test externe est explicite

ELMON relay 31-31 et 35-32 sont annoncés catégorie 2 / PL d dans leurs notices, sous les conditions indiquées. La commande doit demander le test avant chaque mouvement dangereux ou pendant une phase non dangereuse, vérifier l'ouverture des sorties et empêcher le mouvement en cas d'échec. 31-31 notice FR page 27 §6.3. 35-32 notice FR page 31 §8.4 à 8.6.

CONTROL ACCESS DISTRIBUTION

**CONTROL ACCESS DISTRIBUTION** Note documentaire 25 octobre 2026

# Cinq relais ASO à examiner en priorité

Cette sélection documentaire compare des architectures et des montages. Elle ne constitue ni un classement des ventes ni une validation de conformité en 2027. ASO publie catégorie 3 / PL e pour ces modules ; les conditions de raccordement, les charges, le redémarrage et les interfaces restent à valider.

| Référence | Fonction documentée | Point de validation et notice |
|---|---|---|
| ELMON relay 41-322 | Une entrée sur rail DIN. Sortie redondante et diagnostics internes. | Valider le retour des contacteurs externes dans la configuration prévue. Pages 16 à 18 et 23 |
| ELMON relay 32-242 | Deux circuits en 24 V AC/DC. Relais guidés de force à surveillance mutuelle. | Contacts réservés à la très basse tension ; commutation du 230 V interdite. Pages 15 et 19 à 20 |
| ELMON relay 32-312 | Deux circuits en coffret. Relais guidés de force à surveillance mutuelle. | Vérifier les entrées non utilisées et le mode de redémarrage. Pages 15 et 20 à 21 |
| ELMON relay 41-312 | Une entrée en coffret. Sortie redondante et diagnostics internes. | Exclure AUX de la fonction de sécurité ; notice citant ISO 13849 édition 2008 à actualiser. Pages PDF 1, 3 et 4 |
| ELMON relay 42-622 | Deux circuits. Sorties redondantes et diagnostics internes. | Module seul PL e ; système ASO décrit PL d. Ne pas étendre le PL du relais à la chaîne installée. Pages 22, 25 et 33 |

Pour ces cinq notices, aucune cadence chiffrée d'autotest complet n'est publiée dans les passages vérifiés. Employer « surveillance interne et sorties redondantes » avec la référence exacte, plutôt que promettre un autotest complet à chaque cycle.

Les pages citées correspondent aux pages PDF et imprimées lorsqu'un folio est présent. Le guide 41-312 est repéré uniquement par ses pages PDF. Les notices sont accessibles par les liens du tableau.

### Références à traiter séparément

ELMON relay 01-27 est explicitement exclu par ASO d'un système de sécurité. ELMON relay 39-726 possède une surveillance de coupure documentée, mais sa notice indique PL d en page 17 et PL e en page 25 ; une clarification fabricant est nécessaire avant de le mettre en avant sur cette base. 01-27 page 8. 39-726 pages 17 et 25.

LISENS est un radar de détection à examiner dans sa configuration dédiée. La documentation Comfort Safety consultée ne permet pas d'annoncer comme acquise une certification autonome de dispositif de type E. Information ASO LISENS.

CONTROL ACCESS DISTRIBUTION

**CONTROL ACCESS DISTRIBUTION** Note documentaire 25 octobre 2026

# Actions à conduire avant une recommandation

### 1 Obtenir les documents actuels

Demander à ASO la déclaration UE de conformité, la notice à jour et sa version, la référence complète et les limites de configuration. Faire préciser l'édition des normes, le périmètre du certificat éventuel et la combinaison capteur relais couverte.

### 2 Vérifier la commande et la séquence de test

Identifier les entrées de sécurité, la demande de test, le contrôle de retour et le comportement en cas de défaut. Pour les 31-31 et 35-32, vérifier que la commande réalise effectivement le test imposé par la notice. Ne pas remplacer cette vérification par la seule présence de 8,2 kΩ.

### 3 Faire valider la fonction complète

Faire apprécier par l'installateur ou l'intégrateur les risques, le PL requis et atteint, les dispositifs de détection, les sorties et les contacteurs. Documenter les essais de mise en service, les réglages et les contrôles périodiques. Une modification de la commande ou des protections peut nécessiter une réévaluation.

### 4 Actualiser le dossier avant 2027

Vérifier la publication de la nouvelle décision de normes harmonisées sous le règlement 2023/1230, puis revoir les déclarations commerciales et le dossier de chaque configuration concernée. Ne pas annoncer de certification 2027 sans justificatif applicable.

# Sources principales

Sources primaires consultées au 25 octobre 2026. Les notices propres aux modèles sont liées à la page 3. Les références ci dessous complètent les liens placés près des constats.

1 Règlement (UE) 2023/1230 Articles 18, 52 et 54 version consolidée du 27 juillet 2026.

2 Décision (UE) 2025/1740 Article 2 et annexe transition EN 12978.

3 Décision (UE) 2026/2015 Article 2 abrogation de la liste 2023/1586.

4 Commission européenne Machines État de préparation de la future liste de normes.

5 DIN EN 12453 Fiche officielle de la norme EN 12453:2017+A1:2021.

6 EVS EN 12978:2024 Domaine officiel des dispositifs de sécurité.

7 ASO notices 31-31 et 35-32 Pages françaises 27 et 31 respectivement. Notice 35-32

8 Arrêté du 21 décembre 1993 Article 9 vérifications et entretien dans son champ.

Cette note fige les éléments documentaires disponibles à sa date. Elle distingue les informations de composant, les obligations de mise sur le marché et les contrôles de l'installation.

CONTROL ACCESS DISTRIBUTION